



2023-063

Arrêté de circulation
Rue Inouarh Braz
Du lundi 22 au vendredi 26 mai 2023

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de monsieur JEHANNO Erwann pour l'entreprise ID VERDE, 29 rue de Guernehué 56880 Ploeren 02.97.40.01.01, en date du 5 avril 2023,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Du lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023, les 3 places de stationnement situées au niveau de l'entrée principale de l'école, rue Inouah Braz seront exclusivement réservées à l'entreprise ID VERDE.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.

La pré signalisation concernant la réservation des places de stationnement devra être mise en place **8 jours avant** le début des travaux.

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).

Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- L'entreprise ID VERDE

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 1 mai 2023

Le Maire,
Yves NORMAND



Affiché le :